



Rapport de synthèse

L'Arche Internationale

- 22 février 2020 -

Rapport de synthèse par L'Arche Internationale

22 février 2020

PRÉFACE

Dans le souci à la fois de rendre publics les résultats de l'enquête menée à la demande de L'Arche Internationale et en même temps de protéger la confidentialité des femmes qui ont témoigné, L'Arche Internationale a rédigé ce rapport de synthèse à partir des principaux éléments du rapport complet de GCPS et du travail historique effectué par Antoine Mourges. Ce rapport de synthèse a été présenté et jugé conforme par les auteurs des rapports originaux (GCPS et Antoine Mourges) ainsi que par les deux membres du comité de surveillance de l'enquête.

CONTEXTE

En 2014, des premiers témoignages mentionnant des abus sexuels par le père Thomas Philippe ont été adressés aux responsables de L'Arche Internationale pour des faits allant de la fondation de L'Arche jusqu'à la fin de sa vie (Thomas Philippe est mort en 1993). À la demande des deux Responsables Internationaux de L'Arche d'alors, Monseigneur d'Ornellas a diligenté une enquête canonique fin 2014. Après avoir recueilli les témoignages, l'enquêteur a conclu en 2015 que les allégations étaient fondées et en a tiré la conclusion suivante :

Il ressort de ces témoignages concordants et sincères ceci : le père Thomas Philippe a eu des agissements sexuels sur des femmes majeures, par lesquels il disait rechercher et communiquer une expérience mystique ; ils sont pourtant gravement contraires aux vœux religieux qu'il avait prononcés ainsi qu'à la discipline et à la morale enseignées par l'Église ; ils attestent une emprise psychologique et spirituelle sur ces femmes auxquelles il demandait le silence, car selon lui cela correspondait à des « grâces particulières » que personne ne pouvait comprendre.¹

Le père Thomas Philippe ayant déjà été sanctionné par les autorités de l'Église en 1956, la question s'est posée de savoir ce que Jean Vanier et d'autres membres de L'Arche pouvaient avoir su de ces cas d'abus. La question a été posée directement à Jean Vanier par les Responsables Internationaux de L'Arche, occasionnant des déclarations publiques de Jean Vanier, en mai 2015 et octobre 2016, dans lesquelles il déclarait que, pour l'essentiel, il n'avait pas eu connaissance du comportement du père Thomas Philippe.

En 2016, les responsables de L'Arche Internationale ont reçu le témoignage d'une femme mettant en cause le comportement de Jean Vanier à son égard dans les années 70. Ce témoignage a fait l'objet d'un examen approfondi. De son côté, tout en reconnaissant l'existence de cette relation, Jean Vanier a déclaré qu'il croyait qu'elle avait été « réciproque ».

En mars 2019, vers la fin de la vie de Jean Vanier, L'Arche Internationale a reçu un témoignage similaire au précédent et a décidé de lancer une enquête indépendante.

¹ Lettre des Responsables Internationaux de L'Arche – 24 mars 2015

ENQUÊTE ET RECHERCHE HISTORIQUE

GCPS Consulting, un groupe basé au Royaume-Uni et spécialisé dans le conseil pour la protection contre l'exploitation et l'abus sexuel (PSEA), a été choisi pour ce travail en raison de son expérience reconnue dans ce type d'investigations et dans l'élaboration de politiques de prévention auprès d'organisations internationales non gouvernementales. GCPS a été engagé en avril 2019. Le directeur Paul Nolan et Ester Dross, consultante senior, ont mené ce travail.

En outre, L'Arche Internationale a créé un comité de surveillance indépendant et demandé à deux anciens hauts fonctionnaires français d'évaluer l'intégrité et la fiabilité du processus de l'enquête et de ses conclusions.

Ils ont rendu un avis favorable le 11 février 2020 et considèrent les conclusions de l'enquête comme fondées.

En juin 2019, L'Arche Internationale a pu avoir accès aux archives des Dominicains à Paris, et, après son décès, à certaines des archives personnelles non publiées de Jean Vanier.

En juin 2019, Stephan Posner, Responsable International de L'Arche, a demandé à Antoine Mourges, historien, de produire un document sur la relation de Jean Vanier et du père Thomas Philippe, depuis leur première rencontre en 1950 à 1964, date de la fondation de L'Arche. Ce travail a été revu par plusieurs experts, dont Michel Fourcade, maître de conférences et directeur de recherche en Histoire contemporaine à l'Université Paul-Valéry à Montpellier III, et spécialiste de l'histoire religieuse du vingtième siècle.

Au cours de l'enquête, GCPS a reçu de nouveaux témoignages mettant en cause Jean Vanier.

L'Arche Internationale a remis le rapport de GCPS, ainsi que le travail historique effectué par Antoine Mourges, à la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE). Cette commission est chargée de faire la lumière sur les situations d'abus dans l'Église en France.

La décision d'entreprendre ce travail et de partager ses conclusions a été approuvée par l'Équipe de Direction Internationale et le Conseil de Surveillance de L'Arche Internationale.

ÉTENDUE ET OBJECTIF GÉNÉRAUX DE L'ENQUÊTE

L'Arche Internationale a lancé cette enquête pour examiner des allégations se rapportant à des faits anciens et afin de mieux comprendre les enjeux actuels de prévention des abus et de protection des personnes ainsi que de réexaminer les dispositifs actuels.

L'enquête a été axée sur :

1. Les relations entre Jean Vanier et quelques femmes
2. La relation entre Jean Vanier et le père Thomas Philippe
3. L'attitude de Jean Vanier face aux situations d'abus qui ont été portées à sa connaissance.

Pour l'équipe en charge de l'enquête le décès de Jean Vanier rend plus difficile toute démarche de ce type, mais n'impacte en rien l'impartialité et l'objectivité du travail tel qu'il a été conduit.

Suite à l'enquête canonique de 2014 concernant le père Thomas Philippe, il a été donné à Jean Vanier plusieurs occasions de réagir. Il a été questionné par les Responsables Internationaux de L'Arche sur sa connaissance des théories et des pratiques sexuelles du père Thomas Philippe, et sur le témoignage de 2016 concernant son propre comportement ainsi que toute relation similaire qu'il aurait pu avoir avec d'autres femmes.

Témoignages reçus par l'équipe de l'enquête

L'équipe de l'enquête a reçu six témoignages de femmes victimes présumées et a interviewé directement cinq de ces femmes.

En complément de celles des victimes présumées, l'enquête s'est également appuyée sur les déclarations et interviews de plus de 30 personnes, dont celles d'anciens responsables et membres de L'Arche et d'experts qui avaient été impliqués dans le passé.

MATÉRIEL SOURCE POUR LA RECHERCHE HISTORIQUE

Les sources archivistiques auxquelles Antoine Mourges a eu accès sont vastes et pour la plupart inédites, notamment les dossiers complets concernant L'Eau Vive² [un centre de formation internationale fondée par le père Thomas Philippe] et les frères Thomas et Marie-Dominique Philippe conservés par la Province dominicaine de France. Ils permettent d'établir une chronologie précise des événements de la période 1952-1956, mais aussi, grâce aux témoignages écrits de deux victimes de 52, d'avoir une connaissance certaine des faits alors attribués au père Thomas Philippe.

Les documents concernant la période 1956-1970 sont plus rares. Cette lacune est compensée par des archives personnelles de Jean Vanier, qui contiennent 277 documents, sous forme de lettres (dont 184 émanant du père Thomas Philippe).

Dans ses réponses transmises le 7 décembre 2019, la Congrégation pour la doctrine de la foi au Vatican (auparavant le Saint-Office, dont les archives concernant le procès du père Thomas Philippe ne sont pas encore accessibles à la recherche) a confirmé ou complété certains éléments contenus dans les archives étudiées.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Norme de preuve

Toute conclusion d'une enquête de ce type est basée sur un « équilibre de probabilités » et non sur une norme de preuve « au-delà de tout doute ». Compte tenu des informations disponibles, l'équipe en charge de l'enquête est parvenue à ses conclusions en déterminant si les événements étaient « plus susceptibles que non » de s'être produits, et si les témoignages qui lui ont été présentés étaient dignes de foi. L'enquête n'a pas cherché à établir si les faits reprochés pouvaient ou non représenter de possibles délits criminels, et n'a pas formulé d'avis là-dessus.

² Il n'y a pas de lien avec l'Eau Vive fondée par le père de Monteynard

Crédibilité des témoins

L'équipe en charge de l'enquête a fait le constat que les victimes présumées, sans lien entre elles et sans connaissance de leur histoire respective, avaient chacune entrepris un travail de réflexion personnel important. Bien que profondément affectées par ces événements passés, elles étaient dans une attitude d'humilité et dépourvues de haine ou de désir de vengeance. Chacune a expliqué qu'elle était venue raconter son expérience dans le but de faire face à son histoire, et pour aider L'Arche à réfléchir sur le passé et éviter toute situation similaire à l'avenir.

1. Les relations présumées entre Jean Vanier et un certain nombre de femmes

En plus de celles qui remettent en cause la conduite de Jean Vanier, d'autres femmes ont été interviewées dans le cadre de l'enquête.

Toutes ont décrit les relations qu'elles avaient eues avec Jean Vanier. Tandis que certaines en parlaient positivement, sans évoquer de relation sexuelle, d'autres (les six femmes victimes présumées) ont décrit un comportement abusif, en ce sens qu'elles avaient placé leur confiance en Jean Vanier et qu'il avait usé de son ascendant pour profiter d'elles à travers divers comportements sexuels.

L'équipe de l'enquête a examiné un certain nombre de témoignages de relations sexuelles sous emprise, tous émanant de femmes adultes et non handicapées. Les relations impliquaient diverses sortes de comportements sexuels, souvent combinés avec des justifications soi-disant « mystiques et spirituelles ». Les relations sont présumées avoir eu lieu dans des conditions que l'équipe de l'enquête a qualifiées « d'emprises psychologiques » et sont décrites comme constituant une violence psychologique et comme étant caractérisées par des déséquilibres de pouvoir importants : les victimes présumées se sont senties privées de leur libre arbitre, de ce fait l'activité sexuelle a été exercée sous la contrainte ou a eu lieu dans des conditions coercitives. Ceci inclut des témoignages selon lesquels une partie de l'activité sexuelle a eu lieu dans le contexte d'un accompagnement spirituel, lors duquel Jean Vanier, comme personne ayant un pouvoir et une autorité significative, proposait à certains assistants de les accompagner personnellement. Plusieurs des femmes ont déclaré qu'elles étaient vulnérables à l'époque et que Jean Vanier en était conscient.

L'équipe en charge de l'enquête a reçu les témoignages crédibles et concordants, couvrant une période de plus de 30 ans (1970 à 2005), émanant de différentes victimes présumées. Elles sont différentes par leur origine géographique, leur âge, leur condition (célibataire, mariée, consacrée), et l'époque à laquelle se rapporte leur témoignage. Elles décrivent toutes cependant des événements similaires, fournissant des preuves suffisantes pour établir que Jean Vanier a entretenu des relations sexuelles manipulatrices avec au moins 6 femmes adultes et non handicapées. Ce nombre ne présuppose pas qu'il n'y a pas eu d'autres cas, mais tient compte des témoignages reçus.

Ces conclusions sont confortées par le fait qu'il est désormais établi que Jean Vanier connaissait les pratiques sexuelles et les théories déviantes initiées par le père Thomas Philippe et qu'il les a lui-même exercées.

Les informations recueillies indiquent que :

- Jean Vanier, comme dans le cas du père Thomas Philippe, a outrepassé les limites qui sont attendues et nécessaires avec des personnes qui lui avaient accordé leur confiance comme c'est le cas, par exemple, en étant accompagné spirituellement par un prêtre ou une personne en autorité.
- Jean Vanier a eu des relations avec des femmes, dont certaines étaient au moins inappropriées et s'exerçaient dans des conditions d'emprise psychologique.
- Pour certaines des femmes, ces relations ont été vécues comme contraintes et de nature non consensuelle.
- Toutes les femmes ont décrit comment ce comportement a eu par la suite un impact de longue durée et négatif sur leur vie personnelle et sur leurs relations interpersonnelles et conjugales.
- La plupart des femmes ont reçu un soutien psychologique sur plusieurs années pour surmonter les conséquences de l'abus qu'elles ont décrit.

Toutes les victimes présumées ont décrit leur propre vulnérabilité au moment des événements, parfois à cause d'un passé familial difficile, ou bien parce qu'elles étaient en recherche d'une figure paternelle, ou d'admiration et de reconnaissance, ou qu'elles cherchaient une direction spirituelle. Elles décrivent aussi les obstacles importants pour soulever ces réalités, compte tenu de la personnalité charismatique de Jean Vanier et de son rôle prédominant dans L'Arche.

Les citations suivantes sont extraites de l'enquête (les noms et les dates n'ont pas été fournis pour empêcher une identification potentielle) :

- *J'étais dans une relation sexuelle inappropriée avec Jean Vanier. Étais-je consentante ? Je crois qu'au début oui, mais plus le temps passait, plus je crois que je n'étais pas consentante.*
- *En 19XX, quand j'étais à Trosly, j'étais très contrariée (par une question personnelle). J'étais très ébranlée et très vulnérable. (.....) Il m'a dit de venir tard (pour de la direction spirituelle). Nous avons prié, j'ai eu une invitation à le rencontrer à (xxx). C'était très intime, il a tout fait sauf la pénétration. (...)*
- *J'étais comme figée, je réalisais que Jean Vanier était adoré par des centaines de personnes, comme un Saint vivant, qu'il parlait de son soutien aux victimes d'abus sexuel, ça avait l'air d'un camouflage et j'ai trouvé difficile de soulever la question.*
- *Je crois que c'était en 19XX, quand l'accompagnement spirituel s'est transformé en toucher sexuel. Je lui ai dit que j'avais une relation amoureuse, il a dit que c'était important de distinguer (ce qui se passait entre nous), se référant au Cantique des cantiques. Cela a duré 3 ou 4 ans, chaque fois, j'étais figée, j'étais incapable de distinguer ce qui était bien et ce qui était mal. (.....) Il m'a dit que cela faisait partie de l'accompagnement.*
- *Il disait : « Ce n'est pas nous, c'est Marie et Jésus. Tu es choisie, tu es spéciale, c'est un secret ».*
- *En 19XX, (...) j'ai décidé d'aller voir le Père Thomas pour lui demander son avis. Je voulais parler de (...) notre secret avec Jean Vanier. (...) Il m'a dit de venir le rencontrer à 22 h. J'ai frappé à sa porte. Il y avait un rideau, et il était assis sur le lit. Avant que je puisse commencer à parler de Jean Vanier, ça a commencé avec lui, la même chose qu'avec Jean Vanier. Il n'était pas tendre comme Jean Vanier. Plus brutal, pas de pénétration, les mêmes mots pour dire que j'étais spéciale et que tout cela parlait de Jésus et Marie.*

- *Quand j'ai exprimé mon étonnement [...] et comment est-ce que je pouvais manifester mon amour à Jésus et à lui, il a répliqué : « Mais Jésus et moi, ce ne sont pas deux, mais nous sommes un. (.....) C'est Jésus qui t'aime à travers moi ».*

Selon leurs déclarations, quand certaines ont partagé à Jean Vanier leur souffrance et l'impact à long terme de son comportement, il ne montrait pas qu'il comprenait ou qu'il reconnaissait leur souffrance.

- *Alors en 20XX, j'ai écrit à Jean Vanier pour dire que ce qu'il m'avait fait était intolérable et que ça l'était encore aujourd'hui. Je voulais m'assurer qu'il lirait cette lettre, alors je lui ai donné en personne. Il l'a lue ; il m'a dit : « Je pensais que c'était bon ». Il ne m'a rien dit d'autre.*
- *Oui, ce que je vous ai dit à propos de la jeune femme et du mari (elle avait été invitée par Jean Vanier à se coucher avec lui sur le lit, elle l'a dit à son mari qui était en colère contre Jean Vanier), cela a presque brisé leur mariage, mais il n'a pas compris et tout ce qu'il pouvait dire était que le mari était déraisonnablement fâché.*

2. La relation de Jean Vanier avec le père Thomas Philippe

Naissance d'un lien

Le père Thomas Philippe a créé l'Eau Vive en 1946 pour être une « école de sagesse » et un centre de formation international. Son objectif principal était de proposer un enseignement de la théologie thomiste ainsi qu'une initiation à la vie contemplative.

Jean Vanier est arrivé à l'Eau Vive en septembre 1950. Âgé de 22 ans, il sort de plusieurs années dans la marine, après une enfance et une adolescence marquées par la dépression de sa mère, des déplacements dus à la vie diplomatique de son père et au début de la Deuxième Guerre mondiale. Il arrive à l'Eau Vive, animé d'une quête spirituelle et de questions sur sa vocation sacerdotale.

Un lien de filiation spirituelle s'établit rapidement entre Jean Vanier et le père Thomas Philippe. Interrogé en 2009, Jean Vanier a répondu :

Il était évident pour lui que j'étais son fils spirituel qui ferait tout pour le soutenir dans ses projets. Les autres étaient des gens qui étaient déjà impliqués dans des choses, des projets. Ils étaient déterminés, sont venus pour un temps donné, alors que j'étais en quête et que rien n'était fixé pour mon avenir.³

Jean Vanier se positionne comme ayant été formé spirituellement et intellectuellement par sa relation avec le père Thomas Philippe, plus que par les études qu'il a pu faire (théologie et philosophie) :

La théologie du père Thomas m'a donné des principes solides et forts. Je n'en ai jamais vraiment cherché ailleurs. Si des gens trouvent que je suis très libre dans ma vie intellectuelle, même dans une interprétation de l'évangile de Saint-Jean et dans le développement d'une anthropologie qui colle à la réalité humaine et spirituelle, c'est bien parce que je suis pétri de la pensée et de la méthode du père Thomas⁴.

³ Entretien entre J. Vanier et A Mourges, janvier 2009.

⁴ K Spink, p. 53.

L'enquête et la condamnation du père Thomas Philippe

Tout début 1952, le père Thomas Philippe semble encore poursuivre avec succès sa carrière de théologien et de maître spirituel. Cependant deux femmes – qui sont des victimes de ses abus – alertent dès mai 1951 certains pères dominicains de la Province de France. Après une rapide évaluation, il apparaît que les faits sont graves. En avril 1952, cette démarche aboutit au retrait du père Thomas Philippe de l'Eau Vive qu'il quitte définitivement.

Malgré son âge et son inexpérience, le père Thomas Philippe nomme Jean Vanier à la direction de l'Eau Vive pour le remplacer.

Dans les jours qui suivent le Maître Général de l'Ordre des Dominicains prend conscience de l'ampleur de l'affaire et la remet entre les mains du Saint-Office (aujourd'hui Congrégation pour la doctrine de la Foi). Durant la phase d'enquête, le père Thomas Philippe est interdit de confession et de direction spirituelle, et mis à l'écart dans différents lieux plus ou moins tenus secrets. Il lui est interdit de continuer à exercer une influence sur l'Eau Vive et donc de revoir ses membres sans autorisation. Pour cela, ses correspondances sont surveillées par les supérieurs des maisons religieuses où il se trouve.

Malgré les interdictions qui lui en sont faites catégoriquement, Thomas Philippe continue de diriger clandestinement l'Eau Vive pendant toute la période de l'enquête. Les dizaines de lettres qu'il envoie à Jean Vanier durant cette période, montrent qu'il le conseille et l'oriente dans toutes les démarches à accomplir. Bravant l'interdit (qu'il ne peut pas ignorer comme il a pu le dire plus tard), Jean Vanier l'a rencontré à de nombreuses reprises durant cette période.

Les archives dominicaines contiennent les déclarations des deux victimes du père Thomas Philippe qui ont donné l'alerte. Elles décrivent les gestes du père Thomas Philippe, mais aussi le discours censé les justifier :

Alors il a commencé des théories, pour essayer de me convaincre [...] : la femme perdue d'Osée, le sacrifice d'Abraham, les mystères glorieux, la transcendance de la mission prophétique (de sa mission) par rapport aux normes de la morale. Il m'a demandé avec la persuasion la plus insistante de me lier à lui par un acte de foi absolue en cette mission et en lui-même. J'ai répondu que je ne pouvais faire d'acte de foi qu'en Dieu seul, et ne me fier aux créatures que dans la mesure où elles étaient instrument de Dieu pour moi [...]. Il m'expliquait que ce n'était pas à moi de faire cette discrimination, qu'il était instrument de Dieu, donc actuellement et directement mû par Dieu [..]

il disait que je manquais de force, qu'il fallait m'habituer graduellement, que tout cela honorait grandement N.S. (Notre Seigneur) et la T. Ste V. (la Très Sainte Vierge), parce que les organes sexuels étaient le symbole du plus grand amour beaucoup plus que le Sacré-Cœur -. Et j'ai dit : « mais c'est un blasphème ! » - Alors il reprenait ses théories, disant que quand on arrive à l'amour parfait, tout est licite, car il n'y a plus de péché.⁵

⁵ Rapport de juin 1952 III O 59 Eau Vive 2 L'affaire, (ADPF).

La connaissance par Jean Vanier des raisons du procès canonique de 1956 et de la condamnation du père Thomas Philippe.

Le procès canonique s'est terminé en 1956 condamnant le père Thomas Philippe à une peine de déposition. La peine de déposition est l'une des plus lourdes sanctions prévues par le droit canonique (1917). Elle prive le père Thomas Philippe de sa capacité à accomplir tout ministère public comme privé : célébration des sacrements, direction spirituelle, prédication, etc.

Le Secrétaire de la « Sainte Congrégation du Saint-Office » indique dans une lettre du 28 mai 1956 annonçant les conclusions du procès que tous les proches de Thomas Philippe le défendant encore « *devront être éclairés par vos soins sur la condamnation par l'Église de la conduite et de la doctrine "mystique" du Père Thomas Philippe⁶* ».

Dans sa lettre, il rapporte également deux mesures qui visent l'Eau Vive et les laïcs qui s'y trouvent. La première consiste à la fermeture de la communauté et à la dispersion du groupe, avec l'interdiction définitive de le reformer en un autre lieu.

La seconde indique que :

Toutes les complices laïques du Père Thomas Philippe, en particulier (...) ainsi que Monsieur Jean Vanier, devront être éclairés par vos soins sur la condamnation par l'Église de la conduite et de la doctrine « mystique » du Père Thomas Philippe⁷.

Une seconde lettre officielle est envoyée le lendemain pour donner certaines précisions quant à Jean Vanier et aux « derniers résistants » de l'Eau Vive :

1° Il ne saurait être question de retarder l'exécution des mesures concernant le départ de l'« Eau Vive » de Jean Vanier et du personnel féminin. Il serait sans doute même opportun pour « L'Eau Vive » de savoir assez tôt que le Père Thomas Philippe a été frappé d'une très grave condamnation par le Saint-Office et qu'il s'est rétracté. On comprendra ainsi que les mesures qui les concernent ne sont que les conséquences logiques de cette condamnation. Il me semble que le temps est venu, pour ces pauvres âmes perdues, de leur donner la charité de la pleine lumière. [...]

4° En ce qui concerne Jean Vanier, il (le Secrétaire du Saint Office) souhaite que, lorsque vous l'éclairerez sur le Père Thomas Philippe, vous l'informiez, au nom du Saint-Office, qu'il ne peut être ordonné prêtre avant d'avoir passé plusieurs années dans un séminaire et qu'il lui sera interdit de se consacrer à « L'Eau Vive » ou à toute fondation de ce Centre.⁸

Une dizaine de jours plus tard, un courrier du père Ducatillon précise :

Hier matin, j'ai pu voir Jean Vanier en particulier. Je lui ai communiqué les deux autres obligations qui lui ont été faites : ne plus participer à aucune activité de « L'Eau Vive » et celle de faire plusieurs années de séminaires avant d'être ordonné prêtre. Je lui ai également dit ce que je pensais nécessaire pour l'éclairer. Il avait déjà été éclairé, m'a-t-il dit, par vous et par le père Garrigou⁹.

⁶ Lettre officielle du cardinal Pizzardo secrétaire de la Congrégation du Saint-Office au père Ducatillon, 28 mai 1956, III O

⁷ ibid

⁸ Lettre du P. Paul Philippe au P. Ducatillon, 29 mai 1956, III O 59 Eau Vive 2 « L'affaire », ADPF.

⁹ Lettre du P. Ducatillon au P. Paul Philippe, 10 juin 1956, III O 59 Eau Vive 2 « L'affaire », ADPF.

Et dans un autre courrier adressé par le père Paul Philippe le 20 juin 1956 :

J'ai été très impressionné par la réaction des intéressés, de Jean Vanier, des personnes de l'Eau Vive et des religieuses de Bouvines. Le Père Thomas n'aurait-il pas donné l'alerte ? Je vous avoue que je serais presque plus porté à juger sévèrement les disciples que le maître : celui-ci est, en partie certainement, irresponsable. Mais un Jean Vanier, une Mère Cécile ? Un Père Marie-Dominique ? Ils savaient et ils ont voulu tout couvrir, « ne pas juger »¹⁰...

Si en 1956, il ne fait plus aucun doute que Jean Vanier était informé des raisons de la condamnation du père Thomas Philippe, un autre document d'archives évoque également une entrevue antérieure, en mai 1952 durant laquelle les agissements du père Thomas Philippe lui ont été évoqués par le père Avril, Provincial de France :

Durant cette entrevue le Père Provincial lui a parlé en des termes inqualifiables de la moralité du Père Philippe¹¹.

Le rôle de Jean Vanier dans le groupe des fidèles du père Thomas Philippe

Contre l'avis de l'Église, entre 1952 et 1964, le père Thomas Philippe et Jean Vanier ont maintenu un lien profond. Les échanges de lettres de cette époque révèlent l'étendue de l'influence du père Thomas Philippe sur la pensée et le comportement de Jean Vanier. Elles rendent compte aussi des visites que Jean Vanier lui fait et la façon dont il l'aide à rencontrer clandestinement des femmes de l'Eau Vive. Jean Vanier est un membre essentiel du groupe.

La relation de Jean Vanier avec certaines femmes de ce groupe

Dans l'ensemble des lettres conservées par Jean Vanier, une série d'indices conduit à penser qu'il aurait partagé des pratiques sexuelles semblables à celles du père Thomas Philippe avec plusieurs femmes dont aucune ne semble s'être déclarée comme victime. Certaines d'entre elles ont été rencontrées à l'Eau Vive, d'autres plus tardivement.

Dans ces lettres qui lui sont adressées par ces femmes, l'intrication entre une dimension « amoureuse », des propos « mystiques » et l'évocation de contacts physiques entre en concordance avec ce que l'on sait par ailleurs des théories et des pratiques sexuelles du père Thomas Philippe et de celles de Jean Vanier révélées par les témoignages portés récemment à la connaissance de l'enquête.

Certaines lettres du père Thomas Philippe lui adressent des conseils de prudence et des règles de conduite :

Pour XX soyez très prudent. Vous pourrez parfois prier avec elle, si c'est très prudent ; mais au point de vue extérieur le minimum, pas plus que S. (Saint) Jean à la Cène et de façon assez discrète. Je sens que la Ste Vierge demande d'être très prudent ce point. Appuyez-vous sur l'obéissance. Même si XX [...] et vs. êtes très pressés intérieurement, il ft. rester plutôt en deçà de cette limite que d'aller au-delà... Marie peut vouloir éprouver votre obéissance¹².

¹⁰ Lettre du P. Paul Philippe, au P. Ducattillon, 20 juin 1956, III O 59 Eau Vive 2 « L'affaire », ADPF.

¹¹ « Rapport justificatif des dirigeants laïcs de l'Eau Vive », 1954, III O 59 Eau Vive 2 « L'affaire », ADPF.

¹² Lettre de Thomas Philippe à Jean Vanier, n.d. été ou fin de l'année 1958, E2/F3/D18, AJV.

Le groupe des fidèles du père Thomas Philippe avance avec une extrême prudence, mais aussi avec une attention constante aux opportunités qui se présentent et à l'évolution du contexte. Peu à peu, les lettres du père Thomas Philippe montrent qu'il est soucieux de pouvoir renouer un lien public et officiel avec Jean Vanier.

En 1963, Jean Vanier aide le père Thomas Philippe à installer matériellement sa maison à Trosly-Breuil et le rejoint quelques mois plus tard. Très vite, plusieurs des femmes du petit groupe le suivent dans sa démarche pour retrouver le père Thomas Philippe, participant à des degrés divers à la fondation de L'Arche. Dans la période qui suit, le père Thomas Philippe reprend progressivement ses activités sacerdotales et apostoliques, recommençant à confesser et à accompagner des hommes, puis des femmes.

3. Les réactions de Jean Vanier aux situations d'abus qui ont été portées à son attention

Parce que Jean Vanier n'a pas dénoncé les théories et les pratiques du père Thomas Philippe dont il était personnellement au courant dès les années 1950, cela a rendu possible, de fait, la poursuite de ses abus sexuels sur des femmes à L'Arche et lui a permis d'élargir son influence spirituelle sur les fondateurs ou membres d'autres communautés.

L'enquête a entendu des témoignages selon lesquels Jean Vanier était au courant d'autres situations d'abus psychologique ou sexuel sur des assistantes de L'Arche par une autre personne. En dépit de ses dénégations lorsqu'il fut interrogé par des responsables de L'Arche Internationale, sa connaissance d'une part au moins des faits semble avérée.

PROCHAINES ÉTAPES

Suite aux résultats de l'enquête menée par GCPS, à ses recommandations encore à venir et aux recherches historiques entreprises, L'Arche Internationale va poursuivre ces travaux, y compris en examinant des problématiques qui ne relevaient pas de l'enquête en cours.

L'Arche Internationale est engagée à évaluer ses dispositifs existants pour garantir la sécurité et le bien-être de ses membres. Assistée d'un organisme extérieur, elle procédera à une évaluation de son niveau de prévention des abus dans la Fédération, en vue d'identifier les risques et les mesures nécessaires pour les réduire. Elle est engagée à améliorer ses pratiques, notamment en travaillant sur les lacunes pouvant exister dans ses règlements et ses procédures.

En complément de celles déjà existantes au niveau local, L'Arche Internationale a mis en place une procédure centralisée de signalement à laquelle tous ses membres peuvent avoir accès dans un cadre sûr et confidentiel. Les informations ou les signalements reçus seront traités par une commission composée pour partie de personnes extérieures à L'Arche.